



18/01/2021

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

C'EST PARTI POUR LES 3 VERSANTS !

Ce jour, le Conseil Commun de la Fonction Publique avait pour avis, à son ordre du jour, l'examen de l'ordonnance relative à la PSC dans la Fonction Publique.

La fédération des Services Publics CFE-CGC a voté favorablement ce texte qui garantit :

- la mise en place de contrats collectifs
- la participation des employeurs publics à hauteur de 50 %
- la défiscalisation et désocialisation des cotisations ou adhésions
- l'accessibilité du dispositif à tous les agents publics (fonctionnaires, stagiaires, contractuels, y compris contrats courts, apprentis)
- le principe de portabilité entre les 3 versants (suite mutation, détachement ...)
- la prise en compte des mécanismes de solidarité intergénérationnelle (intégration des retraités)
- concernant la prévoyance, la révision statutaire dans l'allongement de la pleine rémunération sur les droits à congé maladie (CLM - CLD).

Cependant la fédération des Services Publics CFE-CGC restera vigilante sur un dispositif qui sera mis en œuvre par décret.

De plus elle regrette un calendrier trop étalé (jusqu'en 2026) pour une pleine charge à tous les versants, de la participation à hauteur de 50 % des employeurs publics.

Suite au passage en conseil des ministres (prévu début mars 2021), le dialogue social se poursuivra pour les décrets par versant

**LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS
LA FORCE DE L'ACTION !**

Services Publics CFE-CGC - 15/17 rue Beccaria - 75012 Paris
01.44.70.65.90 fonctionspublicues@cfecgcfp.org www.cfecgcfp.org